

**Province de Québec  
Municipalité de Pierreville**

**ÉLECTION DU 2 NOVEMBRE 2025  
ASSERMENTATION DES ÉLUS SELON L'ARTICLE 653 DE  
LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS**

**ASSERMENTATION DU MAIRE**

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de maire avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologies des élus municipaux de la Municipalité de Pierreville. Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

---

*Michel Deraspe*

Assermenté devant moi à Pierreville, ce 18<sup>e</sup> jour de novembre 2025

---

*Lyne Boisvert, CPA  
Directrice générale / greffière / trésorière*

**ASSERMENTATION AU SIÈGE N° 1**

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère au siège n° 1 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologies des élus municipaux de la Municipalité de Pierreville. Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

---

*Nathalie Traversy*

Assermentée devant moi à Pierreville, ce 18<sup>e</sup> jour de novembre 2025

---

*Lyne Boisvert, CPA  
Directrice générale / greffière / trésorière*

**ASSERMENTATION AU SIÈGE N° 2**

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère au siège n° 2 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologies des élus municipaux de la Municipalité de Pierreville. Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

---

*Josée Bussières*

Assermentée devant moi à Pierreville, ce 18<sup>e</sup> jour de novembre 2025

---

*Lyne Boisvert, CPA  
Directrice générale / greffière / trésorière*

## **ASSERMENTATION AU SIÈGE N° 3**

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller au siège n° 3 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologies des élus municipaux de la Municipalité de Pierreville. Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

---

*Yanick Allard*

Assermenté devant moi à Pierreville, ce 18<sup>e</sup> jour de novembre 2025

---

*Lyne Boisvert, CPA  
Directrice générale / greffière / trésorière*

## **ASSERMENTATION AU SIÈGE N° 4**

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller au siège n° 4 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologies des élus municipaux de la Municipalité de Pierreville. Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

---

*Jean Précourt*

Assermenté devant moi à Pierreville, ce 18<sup>e</sup> jour de novembre 2025

---

*Lyne Boisvert, CPA  
Directrice générale / greffière / trésorière*

## **ASSERMENTATION AU SIÈGE N° 5**

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère au siège n° 5 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologies des élus municipaux de la Municipalité de Pierreville. Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

---

*Marie-Pier Guévin-Michaud*

Assermentée devant moi à Pierreville, ce 18<sup>e</sup> jour de novembre 2025

---

*Lyne Boisvert, CPA  
Directrice générale / greffière / trésorière*

## ASSERMENTATION AU SIÈGE N° 6

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller au siège n° 6 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologies des élus municipaux de la Municipalité de Pierreville. Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

---

*Martin Langevin*

Assermenté devant moi à Pierreville, ce 18<sup>e</sup> jour de novembre 2025

---

*Lyne Boisvert, CPA*  
*Directrice générale / greffière / trésorière*

**Province de Québec  
Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le mardi *18 novembre 2025* à *19 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussières et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Yanick Allard et Martin Langevin sous la présidence de monsieur le maire, Michel Deraspe.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Le conseiller monsieur Jean Précourt est absent.

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 36**

**01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2025-11-380**

Il est proposé par le conseiller Martin Langevin  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté :

Ouverture de la séance ;

01. Adoption de l'ordre du jour ;
02. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 ;
03. Adoption des comptes payés et à payer ;

Période de questions

**LÉGISLATION**

---

04. Assermentation des élus ;
05. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus municipaux ;
06. Changement de signataire pour les opérations financières et administratives de la municipalité ;
07. Changement de titulaire pour la carte de crédit ;
08. Attribution des responsabilités des membres du conseil ;
09. Nomination du maire suppléant ;
10. Autorisation de paiement de l'adhésion annuelle à la FQM pour l'année 2026 ;

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

11. Autorisation de paiement à PG Solution pour le contrat d'entretien et de soutien technique 2026 ;
12. Autorisation de paiement à Infotech – contrat d'entretien et de soutien des applications 2026 ;
13. Crédit d'intérêts – matricule 5307 60 6241 ;

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ CIVILE**

---

14. Approbation de la quote-part de la Régie d'incendie Pierreville-St-François du Lac – 2026 au montant de 136 523 \$ versus 128 596 \$ en 2025 ;
15. Autorisation de paiement à Groupe 132 pour la démolition complète de l'Hôtel Traversy pour un montant de 124 977,83 \$ taxes incluses ;

16. Autorisation de paiement du décompte no 3 à Excavation Gagnon & Frères – Travaux de stabilisation du talus rg de l'île ;
17. Autorisation d'une directive de changement no 4 pour la mise en place du chemin d'accès au secteur aval des travaux. Lors de la stabilisation du talus du rg de l'île par excavation Gagnon & frères suite à un glissement ;
18. Autorisation de l'avenant no 2 à Tetra-tech pour la surveillance de bureau et pour la surveillance du chantier dans le mandat de la stabilisation du talus du rg de l'île ainsi qu'un montant pour les items 7.1 et 7.2 qui sont facturés à l'unité tel que prévu au mandat et ce suite à la mise en place du chemin d'accès au secteur aval des travaux par Gagnon & Frères ;
19. Autorisation de paiement à les Laboratoires d'expertises de Québec ltée. Pour la stabilisation de talus en urgence- rang de l'île – contrôle qualitatif des matériaux et surveillance géotechnique ;
20. Autorisation de paiement à la firme Tetra-tech q inc pour les travaux de la stabilisation des berges du rang de l'île se terminant le 24 octobre 2025 ;
21. Autorisation de paiement au ministère des finances pour la lutte contre les changements climatiques, faune et parcs au montant de 2 170,71 \$ taxes incluses pour le fonds de protection de l'environnement et du domaine hybride de l'état pour la traçabilité des sols contaminés ;
22. Autorisation de paiement au ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs pour les travaux de stabilisation en rive et en littoral de la rivière St-François pour une modification de travaux en raison de mouvements de terrain ;
23. Autorisation d'une directive de changement no 2, afin de respecter le plan de réhabilitation agronomique, car l'entrepreneur doit modifier les semences du mélange d'ensemencement hydraulique par rapport à ce qui était demandé dans le devis lors de la stabilisation du talus du rg Haut de la rivière par L4 Construction inc. ;
24. Autorisation de paiement des honoraires du Laboratoire d'expertises du Québec pour la stabilisation du talus du rg Haut de la Rivière ;
25. Autorisation de paiement à signalisation 2020 pour la location des glissières de sécurité du rang haut de la rivière pour le glissement de terrain potentiel au 30 septembre 2025 ;
26. Autorisation de paiement à Therrien Couture Jolicoeur pour les honoraires relatives à l'Hôtel Traversy en date du 22 octobre 2025 ;

#### **VOIRIE MUNICIPALE**

27. Nomination d'un agent de liaison pour la CNESST soit M. Sylvain Bardier ;
28. Autorisation de paiement d'une infraction relativement à un amoncellement de neige d'une hauteur supérieur de deux mètres sur le terrain des neiges usées-acceptation de l'offre finale du directeur des poursuites criminelles et pénales ;
29. Autorisation de paiement à Therrien Couture Jolicoeur en date du 30 septembre 2025 pour les honoraires relatives au Constat émis pour une infraction en matière environnementale – amoncellement de neige ;
30. Autorisation de paiement à Therrien Couture Jolicoeur en date du 17 novembre 2025 pour les honoraires relatives au Constat émis pour une infraction en matière environnementale – amoncellement de neige ;

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

31. Autorisation de paiement à Mme Huguette Desmarais pour un accrochage de voitures qui a eu lieu le 10 octobre 2025 avec l'inspecteur municipal M. Sylvain Bardier ;
32. Bacs bleu supplémentaires – demande à la Régie de Gestion des matières résiduelles du Bas St-François ( RGMR ) ;
33. Autorisation de paiement à EXP pour la modification à la demande d'autorisation du site de dépôt des neiges usées ;
34. Autorisation de paiement à Stantec pour l'étude de prélèvement pour l'assainissement des eaux usées secteur Notre-Dame ;
35. Adoption du budget 2026 de la Régie d'eau du Bas St-François ;
36. Avis de motion – Règlement 267-2025 relatif à la taxation du cours d'eau Urbain Houle ;

#### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Aucun élément à ce point

#### **AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

37. Autorisation de paiement des honoraires de Lafond Ouellet Privé Notaires inc. pour l'acquisition du terrain du 620 rg Haut de la Rivière ;

38. Inspection - Aménagement du territoire et Règlementation relative à l'Environnement- Nomination des inspecteurs pour l'émission des permis et certificats pour la municipalité de Pierreville ;

#### **LOISIRS ET CULTURE**

---

39. Autorisation de paiement à Plomberie CG pour la fermeture des toilettes publiques dans le Parc Lafrenière ;  
40. Nomination de représentants officiels pour la bibliothèque ;  
41. Demande de la FADOQ pour la location de la salle gratuite pour le dîner des Fêtes ;  
42. Demande de don pour la guignolée ;  
43. Renouvellement de notre adhésion annuelle à Espace Muni ;  
44. Location du terrain municipal pour la 13e édition du festival country secteur Notre-Dame ;  
45. Autorisation de paiement excavation des îles au montant de 6 093,68 \$ taxes incluses – retrait des bouées ;  
46. Autorisation de paiement à Proscène Dauphinois pour la désinstallation, l'ignifugation et la réinstallation des rideaux de scène ;  
47. Autorisation à Sabrina Vaudreuil, agente aux loisirs et au développement de la vie communautaire – Signature de demande d'emploi été Canada ;
- 

48. Affaires nouvelles  
49. Documents déposés  
50. Rapport des rencontres des élus durant le mois  
Période de questions  
51. Levée de l'assemblée

#### **02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire 2 octobre 2025*, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

**2025-11-381**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire du 2 octobre 2025* tel que présenté.

#### **03. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

**2025-11-382**

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 octobre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Josée Bussières  
Appuyé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée, Isabelle Tougas, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2025.

---

*Isabelle Tougas*  
Secrétaire/commis-comptable

**Municipalité de  
PIERREVILLE**

**Conseil du mois de Novembre**

**ANNÉE 2025**

**Liste des comptes**

**Déboursés directs**

1	10448	Cancellé	- \$
2	10449	Cancellé	- \$
3	10450	Descôteaux André - CCU Pénélope Nadeau-Évangéliste 1-09-2025 - CCU Pierre Roy 18-09-2025 <b>R-2025-10-369-370</b>	100,00 \$
4	10451	Beaulac Nicole - CCU Pénélope Nadeau-Évangéliste 1-09-2025 - CCU Pierre Roy 18-09-2025 <b>R-2025-10-369-370</b>	100,00 \$
5	10452	Bélisle Michel - CCU Pénélope Nadeau-Évangéliste 1-09-2025 - CCU Pierre Roy 18-09-2025 <b>R-2025-10-369-370</b>	100,00 \$
6	10453	Boisvert Lyne - CCU Pénélope Nadeau-Évangéliste 1-09-2025 - CCU Pierre Roy 18-09-2025 <b>R-2025-10-369-370</b>	100,00 \$
7	10454	Gauthier Serge - CCU Pierre Roy 18-09-2025 <b>R-2025-10-370</b>	50,00 \$
8	10455	Rouillard & Frères Inc. Métro - 5/6 vers. Contribution financière pour démolition du bâtiment rue Georges <b>R-2025-10-367</b>	14 000,00 \$
9	10456	Vidal Maurice - CCU Pénélope Nadeau-Évangéliste 1-09-2025 - CCU Pierre Roy 18-09-2025 <b>R-2025-10-369-369-370</b>	100,00 \$
10	10457	Traversy Nathalie - CCU Pénélope Nadeau-Évangéliste 1-09-2025 - CCU Pierre Roy 18-09-2025 <b>R-2025-10-369-370</b>	100,00 \$
11	10458	Excavation Gagnon & Frères - Décompte #2 stabilisation des berges rang De L'Ile <b>R-2025-10-357</b>	945 700,01 \$
12	10459	Signalisation 2020 - Location signalisation glissement terrain rang Du Haut-De-La-Rivière <b>R-2025-10-355</b>	5 560,19 \$
13	10460	Spec-Tech Inc. - Audiovisuel salle Renaud-Baril <b>R-2025-10-375</b>	9 327,35 \$
14	10461	Marquage Traçage Québec - Lignage de rues	3 569,17 \$
15	10462	Bourque Samuel - Entraineur soccer responsable	3 000,00 \$
16	10463	Laboratoire d'expertises de Québec ltée. - Stabiliser berges rang De L'Ile - Surveiller rang Du Haut-De-La-Rivière <b>R-2025-10-352</b>	52 083,68 \$
17	10464	Me Dominique lauzière, notaire - Transaction achat du lot #5744700 partie de la rue Lefebvre <b>R-2025-10-368</b>	1 833,85 \$
18	10465	Bourque Samuel - Entraineur de soccer bantam, arbitrage <b>R-2025-10-373</b>	700,00 \$
19	10466	Jutras Antoine - Entraineur de soccer Pee-wee, atome <b>R-2025-10-373</b>	840,00 \$
20	10467	Latour Hubert - Entraineur de soccer bantam <b>R-2025-10-373</b>	800,00 \$
21	10468	Boucher Eden - Entraineur de soccer atome <b>R-2025-10-373</b>	480,00 \$
22	10469	Boulais Maxime - Entraineur de soccer Pee-Wee, atome <b>R-2025-10-373</b>	1 060,00 \$
23	10470	Beaulieu-Bérubé Zachary - Juge de ligue de soccer <b>R-2025-10-373</b>	300,00 \$
24	10471	Saint-Pierre Thomas - Arbitrage de soccer <b>R-2025-10-373</b>	450,00 \$
25	10472	Gagné Valérie - Entraineur de soccer atome <b>R-2025-10-373</b>	540,00 \$
26	10473	Beauchemin Camille - Entraineur de soccer moustique <b>R-2025-10-373</b>	180,00 \$
27	10474	Jutras Lyam - Entraineur de soccer moustique <b>R-2025-10-373</b>	240,00 \$
28	10475	Dallaire Constance - Entraineur de soccer moustique <b>R-2025-10-373</b>	245,00 \$
29	10476	Dansereau Maélie - Entraineur de soccer moustique <b>R-2025-10-373</b>	240,00 \$
30	10477	Joyal William - Entraineur de soccer Pee wee <b>R-2025-10-373</b>	480,00 \$
31	10478	Joyal Nathan - Entraineur de soccer Pee wee <b>R-2025-10-373</b>	520,00 \$

32	10479	Thibault Charles-Édouard - Juge de ligue <b>R-2025-10-373</b>	120,00 \$
33	10480	<b>Cancellé</b>	- \$
34	10481	Ministre des finances - Autorisation habitat faunique rang De L'Ile	566,27 \$
35	Direct	Réseau biblio CQLM - (4) inscriptions rencontre d'automne <b>R-2025-10-376</b>	183,96 \$
36	Direct	Groupe 132 - Stabilisation d'ouverture de ponceau 25 rang Sainte-Anne <b>R-2025-10-358</b>	6 151,16 \$
37	Direct	Therrien Couture Jolicoeur - HP infraction en matière environnementale neiges usées <b>R-2025-10-363</b>	4 511,02 \$
38	Direct	Enviro 5 Inc. - Nettoyage hydropression station de pompage <b>R-2025-10-360</b>	5 239,54 \$
39	Direct	Techni-Consultant Inc. - HP Accompagnement réunion de chantier stabilisation rang du Haut-De-La-Rivière <b>R-2025-10-356</b>	2 511,92 \$
40	Direct	Techni-Consultant Inc. - HP Accompagnement démarche de l'attestation de l'assainissement des eaux usées <b>R-2025-10-365</b>	574,88 \$
41	Direct	Ministère de l'environnement - Frais de traçabilité des sols contaminés excavés rang De L'Ile	2 170,71 \$
42	Direct	Tetra Tech QI Inc. - HP stabilisation des berges rang De L'Ile <b>R-2025-10-350</b>	42 863,26 \$
43	Direct	Vaudreuil Sabrina - Dépenses loisirs Halloween et atelier de peinture sur roche	686,74 \$
44	Direct	Les Constructions Sammax Inc. - Construction d'une Marquise Parc Martel <b>R-2025-05-153</b>	21 769,41 \$
45	Direct	Uline - Cabinet pour ranger l'extincteur et protecteur d'escalier salle Renaud Baril <b>R-2025-10-374</b>	2 993,62 \$
46	Direct	Canada Chair Company - Tables 6' et 8' pour centre communautaire <b>R-2025-10-378</b>	2 845,49 \$
47	Direct	DX3 Concept - Table accès fauteuil roulant, poubelle, fontaine parc Martel <b>R-2025-10-377</b>	7 898,76 \$
48	10482	L4 Construction Inc. - Décompte #2 glissement de terrain <b>R-2025-10-354</b>	1 254 988,80 \$
49	10483	Boisvert Lyne - Dépenses: Vigilis, Courroie, Dossards, cartons, peinture jaune, cartouche d'encre (2x), armoire rangement	6 560,97 \$
50	10483	<b>Suite:</b> bonbonne de gaz, plinthe, roches, chips, pommes, salade de fruits, gâteaux, jus, galette, bonbons, ustensiles	- \$
51	10484	Roxane Campeau - Atelier mosaïque	582,66 \$
52	10485	Coop de Santé Shooner-Jauvin - Don décès de Paul Shooner	200,00 \$
53	10486	<b>Cancellé</b>	- \$
54	10487	Boisvert Lyne - Déplacements: Buopro, Bureau en Gros, Moreau, bureau de poste, élections (4x), Janco	1 265,68 \$
55	10487	<b>Suite:</b> Peinture Préfontaine, Nicolet notaire, Mégaburo, vêtement TS	- \$
56	10488	Construction Jean-Paul Champagne - Surveillance des travaux salle de bain extérieur parc Lafrenière	896,81 \$
57	10489	Petite-Caisse - Sacs, café, machon, rouleau, écriture extincteur, moulure vinyle, bordure d'escalier, interrupteur	234,65 \$
58	10489	<b>Suite:</b> coupe céramique	- \$
59	10490	Belisle Michel - CCU Patrick Alie 24-03-2025 - CCU Yves Belisle 24-03-2025	100,00 \$
60	10491	Boisvert Lyne - Dépenses: Batteries, nourriture élections	72,10 \$
		<b>Sous-total des factures déjà payées</b>	<b>2 408 787,66 \$</b>

**Kilométrage, dépenses payées avec salaire**

1		Isabelle Tougas - Déplacements du mois d'octobre 2025	289,79 \$
2		Nathalie Audy - Déplacements du mois d'octobre 2025	7,70 \$
3		François Roy - Déplacements du mois d'octobre 2025	7,00 \$

4	Sabrina Vaudreuil - Déplacements du mois d'octobre 2025	95,90 \$
	<b>Sous-total des factures déjà payées</b>	<b>400,39 \$</b>

#### Prélèvements automatiques

1	Bell Canada - Téléphone du mois de septembre 2025	1 354,23 \$
2	Hydro-Québec - Électricité du 15 septembre 2025	5 013,51 \$
3	Ministre des finances - 2/2 versement Sûreté du Québec	119 790,00 \$
4	Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois d'octobre 2025	8 721,87 \$
5	Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois d'octobre 2025	3 860,25 \$
6	MRC Nicolet-Yamaska - Impression de cartes	23,31 \$
7	RREMQ - Remise régime de retraite du mois d'octobre 2025	2 857,45 \$
8	Sogetel - Service Internet du mois d'octobre 2025	110,38 \$
9	Telus - Panneaux numérique	71,40 \$
10	Telus - Cellulaires maire, dg, inspecteur	214,08 \$
11	ADN Communication - Alertes municipales de septembre 2025	61,17 \$
12	Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS octobre	40,24 \$
	<b>Sous-total des factures déjà payées</b>	<b>142 117,89 \$</b>

#### Fournisseurs 2025

1	Direct	BPN Environnement 2011 Inc. - Location de toilette chimique du 7 août au 12 septembre 2025 rang Du Haut-De-La-Rivière	260,13 \$
2	Direct	Buopro - Diverses papeterie, photocopies noir 5899 et couleur 14 115	1 176,25 \$
3	Direct	Dépanneur Pierreville - Essence camion	1 073,38 \$
4	Direct	Entreprises M&G Gamelin Inc. - Diesel tracteur	74,76 \$
5	Direct	Élévabec - Inspection annuelle + nouveau branchement téléphonique	425,00 \$
6	10492	Fonds d'information du territoire - Avis de mutation d'octobre 2025	90,00 \$
7	Direct	Formules municipales - Papeteries pour les élections du 02 novembre 2025	6 436,35 \$
8	10493	Garage Pierre Dufresne - Vidange d'huile camion Sierra	172,96 \$
9	Direct	Eurofins Environex - Tests d'eau potable	629,49 \$
10	Direct	Eurofins Environnex - Tests d'eaux usées	1 349,80 \$
11	Direct	Mégaburo - Papier lettre, légal, 11x17	757,70 \$
12	Direct	Patrick Morin - Ruban isolant, courroie, asphalte froide	71,54 \$
13	10494	Telus - Télésurveillance - vol au 12 rue Lefebvre usine d'épuration du 05-11-2025 au 04-11-2026	496,14 \$
14	Direct	Purolator - Transport de lettre pour fonds d'informations sur le territoire	11,33 \$
15	Direct	Régie IAEP Bas Saint-François - Consommation d'eau octobre 2025	20 526,69 \$
16	Direct	RGMR Bas Saint-François -Bac excédentaire pour le 30 chemin Niquet + quote-part octobre 2025	21 663,32 \$
17	Direct	Régie d'incendie Pierreville St-François-Du-Lac - Intervention au 81 rue Hector	563,14 \$
18	Direct	Infotech - Commande de papeterie 2026	1 632,64 \$
19	Direct	APSAM - Formation Signaleur routier	190,00 \$
20	Direct	ADN Communication - Alertes municipales octobre 2025	63,74 \$
21	10495	Courchesne Tania - Subvention Hockey (Lyam Jutras)	150,00 \$
22	10495	Courchesne Tania - Subvention Hockey (Antoine Jutras)	150,00 \$
23	10496	Rouillard Guillaume - Subvention ski acrobatique (Romy Rouillard)	221,25 \$

24	10497	Guillette Lydia - Subvention ballet (Malyka Côté)	49,00 \$
25	10497	Guillette Lydia - Subvention ballet (Zoey Côté)	54,00 \$
26	Direct	Gimatech Électrique Inc. - Installation d'un timer sur compresseur, installation d'un convection station pompage	1 445,43 \$
27	Direct	<b>Suite:</b> Réparation lampadaire parc rue Maurault	- \$
28	Direct	Vaudreuil Sabrina - Dépenses loisirs Halloween et atelier créatif, fête de Noël, concours photo	375,99 \$
29	Direct	Inexco Construction Inc. - Résolution de problème d'eau au parc Martel <b>R-2025-09-341</b>	24 190,74 \$
30	10498	Patio Drummond - Bac Nova <b>R-2025-05-153</b>	12 233,34 \$
31	10499	Lafrenière Hélène - Déplacement rencontre d'automne à Réseau Biblio	67,20 \$
<b>Sous-total des factures à payer</b>			<b>96 601,31 \$</b>

<b>Total des factures du mois</b>	<b>2 647 907,25 \$</b>
-----------------------------------	------------------------

**Fait par Isabelle Tougas, commis comptable**

## PÉRIODE DE QUESTION

### LÉGISLATION

---

#### **04. ASSERMENTATION DES ÉLUS**

Assermentation des élus La secrétaire-trésorière à titre de présidente d'élection fait signer l'assermentation des élus au procès-verbal et confirme que tous ont signé le formulaire SM-67.

#### **05. DÉPÔT DES DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chacun des membres présents dépose séance tenante leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

#### **06. CHANGEMENT DE SIGNATAIRE POUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE des élections ont eu lieu le 2 novembre dernier ;

CONSIDÉRANT QUE la population a décidé d'élire comme nouveau maire, Monsieur Michel Deraspe ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'autoriser les opérations financières et administratives de la Municipalité, il faut mandater des signataires officiels ;

CONSIDÉRANT QUE les faits énumérés précédemment, la municipalité doit procéder à la nomination des signataires des chèques, effets de commerce et autres lettres de charge que pourrait émettre la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par le conseiller Martin Langevin

**2025-11-383**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que soient, par les présentes, désignées pour effectuer de telles signatures, pour et au nom de la municipalité de Pierreville, les personnes suivantes, à savoir : le maire toujours conjointement avec la directrice générale, Madame Lyne Boisvert, CPA.

## **07. CHANGEMENT DE TITULAIRE POUR LA CARTE DE CRÉDIT**

CONSIDÉRANT QUE des élections ont eu lieu le 2 novembre dernier ;

CONSIDÉRANT QUE la population a décidé d'élire comme nouveau maire, Monsieur Michel Deraspe ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit fournir à ce nouveau maire une carte de crédit afin de lui permettre d'effectuer des achats minimes en lien avec son travail de maire ;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-384**

Il est proposé la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder à Monsieur Michel Deraspe, maire de la municipalité de Pierreville, une carte de crédit Visa Desjardins ayant une limite de 1 000 \$.

## **08. ATTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser la liste des personnes désignées pour siéger aux différents comités municipaux et de procéder aux modifications qui s'imposent à la suite des récentes élections municipales ;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-385**

Il est proposé le conseiller Yanick Allard  
Appuyé par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que s'établisse dorénavant comme suit la liste des personnes désignées pour siéger aux différents comités municipaux, le tout en remplacement de toutes autres nominations antérieures, à savoir ;

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <b>1. Voirie et travaux publics</b>       | : | L'ensemble du conseil  |
| <b>2. Assainissement des eaux</b>         | : | L'ensemble du conseil  |
| <b>3. Police</b>                          | : | L'ensemble du conseil  |
| <b>4. Loisirs</b>                         | : | Marie-Pier Guévin-Michaud<br>Martin Langevin                                       |
| <b>5. Jeux d'eau</b>                      | : | L'ensemble du conseil  |
| <b>6. Bibliothèque</b>                    | : | Marie-Pier Guévin Michaud  |
| <b>7. Aménagement et urbanisme</b>        | : | L'ensemble du conseil  |
| <b>8. Finances</b>                        | : | L'ensemble du conseil  |
| <b>9. Protection civile et assistance</b> | : | Michel Deraspe, maire<br>Yanick Allard (substitut)                                 |
| <b>10. Centre communautaire</b>           | : | L'ensemble du conseil  |
| <b>11. Le personnel</b>                   | : | L'ensemble du conseil  |
| <b>12. Comité des ressources humaines</b> | : | Michel Deraspe, maire<br>Martin Langevin<br>Jean Précourt<br>Lyne Boisvert, CPA DG |

Chacun des membres du conseil acceptant leurs nominations respectives séance tenante, entendu que monsieur le maire est toujours d'office membre de chacun des comités ;

De plus, toujours sous la même proposition, il est unanimement résolu par le conseil de nommer comme délégué au sein des organismes auxquels la municipalité adhère les personnes suivantes, le tout en remplacement de toutes nominations antérieures ;

<b>13. O.M.H.P.</b>	:	Nathalie Traversy Josée Bussières (substitut)
<b>14. C.R.S.B.P.</b>	:	Marie-Pier Guévin Michaud (répondant) Chantal Bellamy (coordonnatrice)
<b>15. Bougie bus</b>	:	Marie-Pier Guévin-Michaud
<b>16. Régie I.A.E.P. du Bas-St-François</b>	:	Jean Précourt Nathalie Traversy Michel Deraspe-maire (substitut)
<b>17. Régie I.G.D. du Bas-St-François Éco centre</b>	:	Martin Langevin Yanick Allard (substitut)
<b>18. Régie d'incendie Pierreville Saint-François-du-Lac</b>	:	Michel Deraspe- maire Marie-Pier Guévin-Michaud
<b>19. Bouées</b>	:	L'ensemble du conseil
<b>20. Vélo sur la rivière</b>	:	Nathalie Traversy Yanick Allard
<b>21. Lac St-Pierre et les plans d'eau</b>	:	Nathalie Traversy

**22. Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :**

**Membres d'office**

Michel Deraspe, maire  
Josée Bussières  
Nathalie Traversy  
Lyne Boisvert, CPA, directrice générale et greffière-trésorière

**Citoyens (nes) de la municipalité**

Nicole Beaulac  
Serge Gauthier  
Maurice Vidal

Chacun des membres du conseil accepte leurs délégations respectives séance tenante et ces nominations sont applicables depuis le 18 novembre 2025.

**09. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du Code municipal, le conseil peut en tout temps nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant les vacances de cette charge, remplira les fonctions de maire avec tous les priviléges, droits et obligations s'y rattachant ;

CONSIDÉRANT QUE la nomination de Mme. Josée Bussières au poste de maire suppléant se termine en juin 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-386**

Il est proposé par le conseiller Martin Langevin  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de nommer madame la conseillère, Josée Bussières, au poste de mairesse suppléante pour les mois de novembre 2025 à juin 2026.

## **10. AUTORISATION DE PAIEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE À LA FQM POUR L'ANNÉE 2026**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a pour but de défendre les intérêts des municipalités auprès des différents gouvernements, sociétés et organismes ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre différents services dont l'évaluation foncière, les assurances responsabilités, des formations sur différents sujets, des services d'ingénierie, l'assistance juridique, etc. ;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-387**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités, pour l'année 2026, et de payer la cotisation annuelle, au montant de ± 3 127,97 \$, incluant les taxes applicables.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Quote-part MRC FQM » 02 110 00 951*

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **11. AUTORISATION DE PAIEMENT À PG SOLUTIONS POUR LE CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN TECHNIQUE 2026**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler le maintien des droits AC Finances de PG Solutions et de la plate-forme de base AccèsCité pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no CESA62645 de ± 1 708,53 \$ taxes incluses, émise le 1<sup>er</sup> décembre 2025 par PG Solutions Inc. pour le renouvellement dudit contrat ;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-388**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de ± 1 708,53 \$, taxes incluses à l'entreprise PG Solutions pour le maintien des droits AC Finances et de la plate-forme de base AccèsCité pour l'année 2026 ;

QUE le paiement sera effectué le 1<sup>er</sup> janvier 2026 afin d'éviter de comptabiliser des frais payés d'avance au 31 décembre 2025.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contrat logiciel informatique » 02 130 00 414*

### **12. AUTORISATION DE PAIEMENT À INFOTECH– CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS 2026**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit payer le contrat d'entretien et de soutien des applications pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente signée pour une période de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026, avec la compagnie INFOTECH, aucune augmentation du tarif n'était prévue, cependant la Cie Infotech a été vendu à la Cie PG Solutions ;

CONSIDÉRANT QUE la cie PG Solutions a décidé pour l'année 2025 que le solde de la banque prépayés non utilisé en fin d'année viendrait diminuer le montant dû pour le contrat d'entretien et de soutien des applications pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no CESAIIFT000921 d'une somme de 6 035,32 \$ \$ taxes incluses, émise par l'entreprise *INFOTECH* pour le contrat d'entretien et de soutien des applications 2026 se détaille comme suit :

<i>Contrat de soutien technique 2026</i>	<i>8 298,90 \$ taxes incluses</i>
<i>Solde applicable</i>	<i>2 263,58 \$ taxes incluses</i>

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-389** Il est proposé par la conseillère Josée Bussières  
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement d'une somme de ± 6 035,32 \$ taxes incluses à l'entreprise *INFOTECH* pour le contrat d'entretien et de soutien des applications 2026 en appliquant le solde de la banque de services prépayés ;

QUE le paiement sera effectué en janvier 2026 afin d'éviter de comptabiliser des frais payés d'avance au 31 décembre 2025.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contrat logiciel informatique » 02 130 00 414*

### **13. CRÉDIT D'INTÉRÊTS – MATRICULE 5307 60 6241**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une erreur lors de l'encaissement à zéro du crédit foncier matricule 5307 60 6241 ;

CONSIDÉRANT QUE la cliente n'aurait pas dû payer de l'intérêt sur la somme totale de 2 214,48 \$ ;

CONSIDÉRANT QU'il convient de créditer l'intérêt d'un montant de 74,75 \$ ;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-390** Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le crédit de ± 74,75 \$ taxes incluses pour le matricule 5307 60 6241 pour les intérêts payés en trop.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun élément à ce point

### **SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun élément à ce point

### **SÉCURITÉ CIVILE**

### **14. APPROBATION DE LA QUOTE-PART DE LA RÉGIE D'INCENDIE PIERREVILLE-ST-FRANÇOIS DU LAC 2026 - AU MONTANT DE 136 523 \$ VERSUS 128 596 \$ EN 2025**

CONSIDÉRANT que la Régie d'incendie a déposé, en date du 25 novembre 2025, ses prévisions budgétaires pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance du document déposé ;

**2025-11-391**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2026 de la Régie d'incendie Pierreville - Saint-François-du-Lac pour un montant de 420 503 \$, la quote-part de la Municipalité est de 136 523 \$ versus à 128 596 \$ en 2025 et que celle-ci est répartie en quatre (4) versements d'environ 34 130,75\$, ce qui équivaut à 32,47 % du budget de la régie d'incendie.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Quote-part – Régie incendie » 02 220 03 951*

**15. AUTORISATION DE PAIEMENT À GROUPE 132 POUR LA DÉMOLITION COMPLÈTE DE L'HÔTEL TRAVERSY POUR UN MONTANT DE 124 977,83 \$ TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT QUE selon la résolution 2025-10-353 nous avons octroyé le contrat pour le nettoyage du site de l'Hôtel Traversy à Groupe 132 selon le verdict de la cour ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont débuté en date du 20 octobre 2025 et que la facture no 9712 a été émise au montant de ± 124 977,83 \$ taxes incluses ;

**2025-11-392**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le paiement de la facture no 9712 au montant de ± 124 977,83 \$ taxes incluses pour les travaux de nettoyage et de démolition complète du site de l'Hôtel Traversy ;

QUE le jugement mentionne que tous les frais de nettoyage et de démolition ainsi que les frais de justice seront au frais de la défenderesse et constitueront une créance prioritaire sur l'immeuble au même titre et selon le même rang que les créances visées au paragraphe 5 de l'article 2651 du Code civil du Québec, ces coûts étant garantis par une hypothèque légale sur cet immeuble tel que prévu à l'article 233 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Entretien & Réparation-Sécurité civile » 02 320 00 520*

**16. AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE NO 3 À EXCAVATION GAGNON & FRÈRES – TRAVAUX DE STABILISATION DU TALUS RG DE L'ÎLE**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de stabilisation de talus du rang de l'Île effectué par l'Entrepreneur Gagnon et Frères inc. ont débuté au mois d'août dernier ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour lesdits travaux de stabilisation des berges sur le rang de l'Île sont au coût de 3 595 000 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur au dossier, soit Tetra Tech, recommande le versement pour le 3<sup>ième</sup> décompte progressif en date du 7 novembre 2025 au montant de ± 1 545 749,93\$ taxes comprises ;

**2025-11-393**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Josée Bussières  
Appuyé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à l'Entrepreneur Excavation Gagnon et Frères inc. pour les travaux de stabilisation des berges du rang de l'Île selon la facture no 39045 au montant de 1 545 749,93 \$ taxes comprises.

QUE des quittances pour les dénonciations de contrats doivent être reçues à la municipalité avant de libérer les fonds.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain Rg de l'Île » 03 310 00 004*

**17. AUTORISATION D'UNE DIRECTIVE DE CHANGEMENT  
NO 4 POUR LA MISE EN PLACE DU CHEMIN D'ACCÈS AU  
SECTEUR AVAL DES TRAVAUX LORS DE LA  
STABILISATION DU TALUS DU RG DE L'ÎLE PAR  
EXCAVATION GAGNON & FRÈRES SUITE À UN  
GLISSEMENT**

CONSIDÉRANT QU'À la suite d'un glissement lors de la mise en place du chemin d'accès au secteur aval des travaux, le site et la route doivent être stabilisés ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie mandaté par la municipalité pour les travaux de stabilisation du talus du rg de l'île recommande l'acceptation de la directive de changement no 4 rapidement, puisque si cette approbation tarde, des frais et des délais supplémentaires seraient réclamés à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports et de la mobilité durable recommande la réalisation de ces travaux et ce afin de stabilisé le secteur ou le glissement a eu lieu ;

CONSIDÉRANT QUE la directive de changement no 4 doit être accepté et ce afin de débuter les travaux précisés dans cette directive et que par la suite les travaux du secteur 70-72 initialement prévu aux plans pourront débuter et ce en raison de la séquence des travaux ;

**2025-11-394**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directive de changement no 4 recommandé par la firme d'ingénierie Tetra-Tech pour un montant estimatif de 220 833,10 \$ taxes inclus pour la mise en place du chemin d'accès au secteur aval des travaux de stabilisation du talus du rg de l'île ;

**QUE aucun chèque n'est émis au montant de 220 833,10 \$ puisque la directive de changement sera facturée dans le futur et que cette directive doit être recommandé pour paiement par la firme d'ingénierie au dossier soit Tetra Tech.**

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain rg Haut de la Rivière » 03 310 02 009*

**18. AUTORISATION DE L'AVENANT NO 2 À TETRA-TECH POUR LA SURVEILLANCE DE BUREAU ET POUR LA SURVEILLANCE DU CHANTIER DANS LE MANDAT DE LA STABILISATION DU TALUS DU RG DE L'ÎLE AINSI QU'UN MONTANT POUR LES ITEMS 7.1 ET 7.2 QUI SONT FACTURÉS À L'UNITÉ TEL QUE PRÉVU AU MANDAT ET CE SUITE À LA MISE EN PLACE DU CHEMIN D'ACCÈS AU SECTEUR AVAL DES TRAVAUX PAR EXCAVATION GAGNON & FRÈRES**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-11-420 mandate la firme *Tetra Tech QI inc.* pour l'octroi de contrat pour la confection des plans et devis des travaux de stabilisation des berges du rg de l'île ainsi que la surveillance des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un avenant # 2 relativement à l'octroi de contrat puisque des travaux supplémentaires pour la mise en place du chemin d'accès au secteur aval des travaux demande à la firme d'ingénierie du temps supplémentaire pour la surveillance des travaux en chantier prévu à l'article 7.4 ainsi que du temps de surveillance bureau prévu à l'article 7.3 du contrat et du temps supplémentaires pour les items 7.1 et 7.2 relativement aux visites de l'ingénieur-concepteur et aux réunions de chantier ;

**Honoraires professionnels prévus**

**Visites de l'ingénieur-concepteur et réunions de chantier- Item 7.1 et 7.2**

- *L'enveloppe supplémentaire nécessaire estimé est d'environ 2 299.50 \$ taxes incluses*

**Surveillance du bureau- Item 7.3**

- *La firme propose un budget forfaitaire de 9 772.88 \$ taxes incluses. Pour les activités suivantes :*
- *La coordination pour la mise à jour des autorisations gouvernementales.*
- *La coordination supplémentaire avec les divers intervenants*
- *La production des directives et coordination de l'exécution et du paiement*
- *La surveillance de bureau supplémentaire*

**Surveillance de chantier- Item 7.4**

- *La firme prévoit un dépassement des quantités prévues au bordereau d'environ 110 heures. Ce dépassement probable représente un montant d'environ 15 556,12 \$ taxes incluses*

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-395**

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'avenant no 2 prévu au mandat de la firme d'ingénierie Tetra-Tech pour les travaux supplémentaires suite à la mise en place du chemin d'accès au secteur aval des travaux lors de la stabilisation du talus du rg de l'île par Excavation Gagnon & Frères .

QUE des honoraires estimés à 27 628,49 \$ taxes inclus seront nécessaires pour la surveillance des travaux supplémentaires.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :« Glissement de terrain Rg de l'Île » 03 310 00 004*

**19. AUTORISATION DE PAIEMENT À LES LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE. POUR LA STABILISATION DE TALUS EN URGENCE- RANG DE L'ÎLE – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX ET SURVEILLANCE GÉOTECHNIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-07-237 a mandaté la firme *Tetra Tech QI inc.* pour l'octroi de contrat pour la surveillance géotechnique et le contrôle qualitatif des matériaux pour la stabilisation des berges pour le rang de l'île à *Les Laboratoires d'Expertises de Québec ltée.* ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture no 052788 de ± 46 357,92 \$ taxes comprises pour les travaux de surveillance géotechnique et du contrôle qualitatif des matériaux en date du 22 octobre 2025 se détaillant comme suit ;

**Honoraires professionnels**

**Surveillance du bureau**

- *Heures des ingénieurs géotechnique et contrôle, 23.50 heures à 140 \$/heures pour un total de 3 290,00 \$ avant taxes.*

**Surveillance de chantier**

- *Heures des techniciens géotechniques, 207.50 heures à 100 \$/heures pour un total de 20 750,00 \$ avant taxes.*
- *Heures ingénieries Géotechnique et contrôle, 2 heures à 140 \$/heures pour un total de 280,00 \$ avant taxes.*
- *Frais de déplacement des techniciens, 19 déplacements à 725 \$ à forfait pour un total de 13 775,00 \$ avant taxes.*
- *Frais de déplacement ingénieries, 1 déplacement à 900 \$ à forfait*
- *Frais d'analyses chimiques, 1 unité à 1 325,00 \$ puisque 15 tests ont été effectués.*

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-396**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

Appuyé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 052788 de ± 46 357,92\$ taxes comprises à *Les Laboratoires d'Expertises de Québec ltée.* pour la période du 14 septembre 2025 au 11 octobre 2025 et ce pour les travaux de contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance géotechnique pour la stabilisation des berges du rang de l'île.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :« Glissement de terrain Rg de l'Île » 03 310 00 004*

**20. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TETRA-TECH QI INC POUR LES TRAVAUX DE LA STABILISATION DES BERGES DU RANG DE L'ÎLE SE TERMINANT LE 24 OCTOBRE 2025**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-11-420 octroie le contrat de stabilisation des berges du rang de l'Île à la firme *Tetra Tech QI inc.* pour la somme de 243 724,01 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-07-200 autorise un budget supplémentaire forfaitaire de 4 599 \$ taxes comprises à la firme *Tetra Tech QI inc.* afin qu'elle présente une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-03-65 qui autorise un avenant au mandat de confection des plans et devis des travaux de stabilisation des berges du rang de l'Île pour la réalisation de travaux supplémentaire et ce sur une base forfaitaire pour un montant de 10 347,75 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 60942958 de ± 77 107,71 \$ taxes comprises, émise le 11 novembre 2025 par la firme *Tetra Tech QI inc.* pour les travaux se terminant au 24 octobre 2025, se détaille comme suit :

DESCRIPTION	%	Budget	Facturé à ce jour	Facture
1.0 Coordination avec les différents intervenants	100%	7 900 \$	7 900 \$	- \$
2.0 Collecte de données et détermination des besoins	100%	5 000 \$	5 000 \$	- \$
<b>3.0 - Exigences environnementales</b>				
3.1 Évaluation env. site phase 1 et étude écologique	100%	18 300 \$	18 300 \$	\$
3.2 Demande accords, autorisation, certificat/permis	100%	24 000 \$	24 000 \$	\$
<b>4.0 - Préparation et suivi des mandats compl.</b>				
4.1 Étude de potentiel	100%	20 000 \$	20 000 \$	- \$
4.2 Étude géotechnique	0%	1 100 \$	- \$	- \$
4.3 Contrôle qualitatif et de surv. en géotechnique	100%	1 500 \$	1 500 \$	\$
4.4 Demande CPTAQ	97.5%	4 000 \$	3 900,75 \$	\$
5.0 P&D préliminaires (90%), estimation de coûts et rapport de conception	100%	31 000 \$	31 000 \$	\$
6.0 P&D (100%), estimation coût/rapport conception	100%	19 000 \$	19 000 \$	\$
<b>7.0 - Services durant la construction</b>				
7.1 Visite de l'ingénieur-concepteur		7 000 \$	3 500 \$	2 100 \$
7.2 Réunions de chantier		6 500 \$	5 200 \$	3 900 \$
7.3 Surveillance bureau	0%	27 700 \$	24 930 \$	5 540 \$
7.3.1 Préparation de rapports		3 200 \$	560 \$	- \$
7.3.2 Surveillance bureau additionnelle		9 000 \$	9 000 \$	9 000 \$
7.4 Surveillance chantier avec résidence		63 960 \$	61 715.25 \$	46 524.75 \$
8.0 Plans finaux (tel que construit)	0%	4 500 \$	- \$	- \$
<b>TOTAL AVANT TAXES</b>		<b>253 660 \$</b>	<b>235 506,00 \$</b>	<b>67 064,75 \$</b>

**2025-11-397**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 60942958 de ± 77 107,71 \$ taxes comprises à la firme *Tetra Tech QI inc.*

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain Rg de l'Île » 03 310 00 004*

## **21. AUTORISATION DE PAIEMENT AU MINISTÈRE DES FINANCES POUR LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, FAUNE ET PARCS AU MONTANT DE 2 170,71 \$ TAXES INCLUSES POUR LE FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE HYBRIDE DE L'ÉTAT POUR LA TRACABILITÉ DES SOLS CONTAMINÉS**

CONSIDÉRANT QU'à la résolution 2025-09-329 nous devions autoriser une directive de changement à Excavation Gagnon en lien avec la disposition des sols contaminés pour la stabilisation des berges du rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE suite à des tests de laboratoires, le sol sous l'asphalte directement a fait mention de contaminants et qu'après des analyses chimiques il a été exigé d'enlever près de 600 millimètres de gravier en dessous de la voie publique du rang de l'île ;

CONSIDÉRANT QUE Excavation Gagnon a dû disposer des sols contaminés à la Mine Jeffrey de Val-des-Sources et ce selon les règlements et les normes en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement contre les changements climatiques Faune et Parcs nous ont fait parvenir la facture no TR-0202998-00001 en date du 14 octobre 2025 au montant de ± 2 170,71 \$ pour la traçabilité des sols contaminés du rang de l'Île ;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-398**

Il est proposé par le conseiller Yanick Allard  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no TR-0202998-00001 au montant de 2 170,71 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 septembre 2025 pour la traçabilité des sols contaminés.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – Rang de l'île » 03 310 00 004*

**22. AUTORISATION DE PAIEMENT AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS POUR LES TRAVAUX DE STABILISATION EN RIVE ET EN LITTORAL DE LA RIVIÈRE ST-FRANÇOIS POUR UNE MODIFICATION DE TRAVAUX EN RAISON DE MOUVEMENTS DE TERRAIN**

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de stabilisation du talus du rang de l'île, un glissement est survenu lors de la mise en place du chemin d'accès au secteur en aval des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE ce glissement produit automatiquement une modification de la demande d'autorisation pour les travaux de stabilisation en rive et en littoral de la rivière St-François ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification des travaux a dû être effectué au Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;

CONSIDÉRANT QUE selon le ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs il y a des coûts à débourser lorsque l'on doit apporter des modifications puisqu'une activité ou un changement dans la méthode de travail est susceptible de modifier un habitat ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un courriel dudit ministère qui nous demandant de payer des frais de 566,27 \$ en date du 14 octobre 2025 :

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-399**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers présents, d'autoriser le paiement de 566,27 \$ au ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ce en vue d'obtenir en urgence une modification à l'autorisation des travaux de stabilisation en rive et en littoral de la rivière St-François concernant la stabilisation du talus du rg de l'île.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – Rang de l'île » 03 310 00 004*

**23. AUTORISATION D'UNE DIRECTIVE DE CHANGEMENT NO 2, AFIN DE RESPECTER LE PLAN DE RÉHABILITATION AGRONOMIQUE, CAR L'ENTREPRENEUR DOIT MODIFIER LES SEMENCES DU MÉLANGE D'ENSEMENCEMENT HYDRAULIQUE PAR RAPPORT À CE QUI ÉTAIT DEMANDÉ DANS LE DEVIS LORS DE LA STABILISATION DU TALUS DU RG HAUT DE LA RIVIÈRE PAR L4 CONSTRUCTION INC**

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a émis un avis indiquant que certains documents n'avaient pas été fournis soit un plan de réhabilitation du site produit par un agronome ;

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'agronome a été déposé auprès de la CPTAQ afin de respecter leur exigence et ce par M. Charles Fortier ingénieur et agronome chez Tetra Tech ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie mandaté par la municipalité pour les travaux de stabilisation du talus du rg de Haut de la Rivière recommande l'acceptation de la directive de changement no 2 et ce en vue de se conformer à la demande de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'agronome fait état d'une modification dans l'utilisation des semences du mélange d'ensemencement hydraulique par rapport à ce qui était demandé dans le devis ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par la conseillère Josée Bussières

**2025-11-400**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directive de changement no 2 recommandé par la firme d'ingénierie Tetra-Tech pour un montant estimatif de 46 777,50 \$ taxes inclus pour la modification dans l'utilisation des semences du mélange d'ensemencement hydraulique dans les travaux de stabilisation du talus du rg Haut de la Rivière ;

**QUE aucun chèque ne soit émis au montant de 46 777,50 \$ puisque la directive de changement sera facturée dans le futur et que cette directive doit être recommandé pour paiement par la firme d'ingénierie au dossier soit Tetra Tech.**

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain rg Haut de la Rivière » 03 310 02 009*

**24. AUTORISATION DE PAIEMENT DES HONORAIRES DU LABORATOIRE D'EXPERTISES DU QUÉBEC POUR LA STABILISATION DU TALUS DU RG HAUT DE LA RIVIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-07-259 a mandaté la firme *Tetra Tech QI ltée.* pour l'octroi de contrat pour la surveillance géotechnique pour la stabilisation des berges pour le rang Haut de la Rivière à *Les Laboratoires d'Expertises de Québec ltée.* ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture no 052791 de ± 24 341,23 \$ taxes comprises pour les travaux de surveillance géotechnique en date du 22 octobre 2025 se détaillant comme suit ;

**Honoraires professionnels**

**Surveillance du bureau**

- *Heures des ingénieurs géotechnique, 8 heures à 140 \$/heures pour un total de 1 120\$ avant taxes.*

**Surveillance de chantier**

- *Heures des techniciens, 96,50 heures à 100 \$/heures pour un total de 9 650,0 \$ avant taxes.*
- *Heures des ingénieurs géotechniques, 5 heures à 140 \$ /heures pour un total de 700,00 \$ avant taxes.*
- *Frais de déplacement des techniciens, 9 déplacements à 725,00 \$ à forfait pour un total de 6 525,00 \$ avant taxes.*
- *Frais de déplacement des ingénieurs, 3 déplacements à 900,00 \$ à forfaits pour un total de 2 700,00 \$ avant taxes.*
- *Frais d'analyses chimiques, 1 unité à 475,89 \$ puisque 6 tests ont été effectués.*

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-401**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 052791 de ± 24 341,23\$ taxes comprises à *Les Laboratoires d'Expertises de Québec ltée.* pour la période du 14 septembre 2025 au 11 octobre 2025 et ce pour les travaux de la surveillance géotechnique pour la stabilisation des berges du Haut de la Rivière.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain rg Haut de la Rivière » 03 310 02 009*

**25. AUTORISATION DE PAIEMENT À SIGNALISATION 2020 POUR LA LOCATION DES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ DU RANG HAUT DE LA RIVIÈRE POUR LE GLISSEMENT DE TERRAIN POTENTIEL AU 30 SEPTEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-03-90 mandate la Firme Signalisation 2020 pour la signalisation afin d'assurer la sécurité des personnes qui circulent sur le rang Haut de la Rivière ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 013043 de ± 5 380,83 \$ taxes comprises, émise le 30 septembre 2025 pour la période du 01-09-2025 au 30-09-2025 a été envoyé à la municipalité pour la location de matériel de signalisation ;

CONSIDÉRANT QUE suite à des plaintes reçues de citoyens demeurant à proximité du site, ceux-ci avaient fait la demande que des glissières de sécurité en béton de type New Jersey soit installées près du glissement de terrain potentiel et ce en vue de limiter l'accès à leurs résidences et en vue de protéger la population ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à la location de glissières de béton de type New Jersey afin de s'assurer que les citoyens ne puissent circuler sur le rang Haut de la Rivière ;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-402**

Il est proposé par le conseiller Martin Langevin  
Appuyé par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture no 013043 de ± 5 380,83 \$ taxes comprises à l'entreprise Signalisation 2020 pour la location de glissières de béton de type New Jersey pour la période du 01-09-2025 au 30-09-2025 et ce en vue d'assurer la protection des citoyens qui circulent sur le rang.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain rg Haut de la Rivière » 03 310 02 009*

**26. AUTORISATION DE PAIEMENT À THERRIEN COUTURE JOLICOEUR POUR LES HONORAIRES RELATIVES À L'HÔTEL TRAVERSY EN DATE DU 22 OCTOBRE 2025**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le 22 octobre 2025 la facture numéro 598979 pour les tarifs d'honoraires de ses procureurs, soit Therrien Couture Jolicoeur SENCRL pour la période se terminant le 30 septembre 2025 et se détaille comme suit ;

**Honoraires professionnels**

- *Me Annie Aubé au tarif horaire de 375 \$ pour un total de 22.70 heures de travail.*
- *Me Marie-Camille Gagné au tarif horaire de 270 \$ pour un total de 5,40 heures de travail.*
- *Me Samuel Lamarche au tarif horaire de 200 \$ pour un total de 3.50 heures de travail.*
- *Divers frais et déboursés taxable pour un montant de 249.54 \$*

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du dossier de l'Hôtel Traversy, la Municipalité a eu recours aux services de ses procureurs, et ce, au coût de ± 12 555,31 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-403**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture des honoraires de la firme Therrien Couture Jolicoeur SENCRL dans le dossier ci-haut mentionné, d'un montant de ± 12 555,31 \$, taxes comprises.

QUE le jugement mentionne que tous les frais de nettoyage et de démolition ainsi que les frais de justice seront au frais de la défenderesse et constitueront une créance prioritaire sur l'immeuble au même titre et selon le même rang que les créances visées au paragraphe 5 de l'article 2651 du Code civil du Québec, ces coûts étant garantis par une hypothèque légale sur cet immeuble tel que prévu à l'article 233 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412*

## **VOIRIE MUNICIPALE**

---

### **27. NOMINATION D'UN AGENT DE LIAISON POUR LA CNESST SOIT M. SYLVAIN BARDIER**

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2025, les nouvelles modalités prévues à la Loi sur la santé et la sécurité du travail sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement entrent en vigueur et s'appliquent à l'ensemble des milieux de travail du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les employeurs d'établissements groupant 19 travailleurs ou moins doivent élaborer et appliquer un plan d'action ;

CONSIDÉRANT QUE les travailleuses et les travailleurs doivent désigner un agent de liaison en santé et en sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du plan d'action est d'éliminer à la source les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychique des travailleuses et travailleurs

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Bardier, inspecteur municipal a été élu par tous les employés de la municipalité pour être l'agent de liaison en santé et en sécurité ;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-404**

Il est proposé par le conseiller Yanick Allard  
Appuyé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de nommer M. Sylvain Bardier pour être l'agent de liaison en santé et en sécurité à la CNESST pour la Municipalité de Pierreville.

### **28. AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE INFRACTION RELATIVEMENT À UN AMONCELLEMENT DE NEIGE D'UNE HAUTEUR SUPÉRIEUR DE DEUX MÈTRES SUR LE TERRAIN DES NEIGES USÉES-ACCEPTATION DE L'OFFRE FINALE DU DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une infraction le ou vers le 27 janvier 2022 à Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les normes, conditions, restrictions et interdictions qui y sont prévues, soit avoir un amoncellement de neige d'une hauteur maximale de deux mètres sur le terrain des neiges usées ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter la Loi sur la qualité de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis d'infraction reçu du Ministère de la Justice est d'un montant 18 822,10 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté ses avocats, Therrien Couture Jolicoeur, s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Municipalité dans le dossier de la Cour du Québec 100400-1120100351 et de poser tous les gestes requis pour protéger les intérêts de la Municipalité incluant notamment d'entreprendre des négociations avec la partie adverse afin de trouver une solution au litige ;

CONSIDÉRANT QUE Me Anthony Delisle avocat de la firme mandaté a communiqué avec la municipalité afin de mentionner l'offre finale du directeur des poursuites criminelles et pénales qui est au montant de 15 672,10 \$

EN CONSÉQUENCE

**2025-11-405**

Il est proposé le conseiller Martin Langevin  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre finale du directeur des poursuites criminelles et pénales au montant de 15 672,10 \$.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Pénalités Infractions-Site des neiges usées » 02 330 00 980*

**29. AUTORISATION DE PAIEMENT À THERRIEN COUTURE JOLICOEUR EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2025 POUR LES HONORAIRE RELATIVES AU CONSTAT ÉMIS POUR UNE INFRACTION EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE – AMONCELLEMENT DE NEIGE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, pour la période terminée le 30 septembre 2025 la facture no 598982 pour un total de ± 929,58 \$, taxes incluses, pour les services professionnels et débours encourus en ce qui a trait au constat d'infraction émis en matière environnementale (amoncellement de neige) :

**Frais d'honoraires professionnels :**

*Me Annie Aubé au tarif horaire de 375 \$/heure pour un total de 1,00 heures de travail ;*

*Me Anthony Delisle au tarif horaire de 255 \$/heure pour un total de 1,70 heures de travail ;*

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-406**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 598982 au montant de ± 929,58 \$ taxes incluses, à la firme d'avocats *Therrien Couture Jolicoeur S.E.N.C.R.L.*

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412*

**30. AUTORISATION DE PAIEMENT À THERRIEN COUTURE JOLICOEUR EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2025 POUR LES HONORAIRE RELATIVES AU CONSTAT ÉMIS POUR UNE INFRACTION EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE – AMONCELLEMENT DE NEIGE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, pour la période terminée le 17 novembre 2025 la facture no 602865 pour un total de ± 905,43 \$, taxes incluses, pour les services professionnels et débours encourus en ce qui a trait au constat d'infraction émis en matière environnementale (amoncellement de neige) :

## **Frais d'honoraires professionnels :**

*Me Annie Aubé au tarif horaire de 375 \$/heure pour un total de 0,40 heures de travail ;*

*Me Anthony Delisle au tarif horaire de 255 \$/heure pour un total de 2,50 heures de travail ;*

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-407**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 602865 au montant de ± 905.43 \$ taxes incluses, à la firme d'avocats *Therrien Couture Jolicoeur S.E.N.C.R.L.*

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412*

### **31. AUTORISATION DE PAIEMENT À MME HUGUETTE DESMARAIS POUR UN ACCROCHAGE DE VOITURES QUI A EU LIEU LE 10 OCTOBRE 2025 AVEC L'INSPECTEUR MUNICIPAL, M. SYLVAIN BARDIER**

CONSIDÉRANT QUE le 10 octobre 2025, l'inspecteur municipal, M. Sylvain Bardier fût responsable d'un accrochage avec le véhicule de la municipalité avec Mme Huguette Desmarais sur le coin de la rue Lieutenant-Gouverneur Paul Comtois et Maurault ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des dommages de causés à la voiture de Mme Huguette Desmarais, modèle Ford Focus 2010, soit la réparation du coin de son pare-chocs arrière qui a engendré des coûts de ± 68.98 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'évènement il y a eu une entente à l'amiable entre M. Sylvain Bardier et Mme Huguette Desmarais et que ce dernier a avisé la municipalité de cet incident sur les faits ;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-408**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le remboursement de la facture pour les travaux sur la voiture de Mme Huguette Desmarais au montant de ± 68.98 \$ taxes incluses

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Autres voirie » 02 320 00 690*

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

### **32. BACS BLEU SUPPLÉMENTAIRES – DEMANDE À LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS ST-FRANÇOIS ( RGMR )**

CONSIDÉRANT QUE la Régie de Gestion des matières résiduelles du Bas St-François (RGMR) est responsable de la collecte et de la gestion des matières recyclables sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QU'Éco Entreprises Québec a récemment émis une directive stipulant qu'un seul bac de récupération de 360 litres est suffisant pour une résidence familiale lorsque la collecte est effectuée aux deux semaines ;

CONSIDÉRANT QUE cette directive limite l'accès des citoyens à des bacs supplémentaires, même dans les cas où le volume de matières recyclables dépasse la capacité d'un seul bac ;

CONSIDÉRANT QUE cette restriction pourrait inciter certains citoyens à jeter leurs matières recyclables dans les ordures ménagères, ce qui va à l'encontre des objectifs de réduction des déchets et de protection de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est consciente que la collecte pour un deuxième bac de récupération pourrait entraîner des frais supplémentaires pour les citoyens qui souhaitent en bénéficier. Bien que cette situation ne soit pas idéale, elle est considérée comme nécessaire afin de répondre aux besoins exprimés ;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-409**

Il est proposé le conseiller Martin Langevin

Appuyé par le conseiller : Yanick Allard

QUE le conseil municipal demande officiellement au RGMR de faire des représentations auprès d'Éco Entreprises Québec afin de revoir cette directive et de permettre, au besoin, l'ajout de bacs de récupération supplémentaires pour les résidences qui en font la demande;

QUE cette résolution soit transmise au RGMR, aux municipalités membres du RGMR ainsi qu'à Éco Entreprises Québec pour suivi.

**33. AUTORISATION DE PAIEMENT À EXP POUR LA MODIFICATION À LA DEMANDE D'AUTORISATION DU SITE DE DÉPÔT DES NEIGES USÉES**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-03-103 mandate la firme *Les Services EXP inc.* pour la préparation d'une modification à la demande d'autorisation du site des neiges usées au MELCCFP dans le but de faire augmenter au maximum le volume d'entreposage de neiges usées sur le site actuel permettant ainsi d'augmenter la capacité d'accueil pour le traitement des neiges usées ramassées sur le territoire et dirigées vers le site ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services estimée par la firme *Les Services EXP inc.* est de l'ordre de ± 10 000 \$ pour la réalisation du mandat ;

CONSIDÉRANT QU'à ce montant des frais de kilométrage, de repas, de papeterie pourront être ajoutés ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 918107 de ± 1 526,30 \$ taxes comprises, émise par la firme *Les Services EXP inc.*, pour les honoraires professionnels au 20 octobre 2025 soit de répondre aux questions de la demande d'information complémentaire no 1 du MELCCFP, dépôt des documents sur le site du MELCCFP ;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-410**

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières

Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 918107 de 1 526,30 \$ taxes comprises à *Les Services EXP inc.*

*QUE la municipalité a pris la décision de cesser toute demande de modification à la requête d'autorisation du site de dépôt des neiges usées puisque suite à une discussion avec la firme d'ingénierie EXP inc il a été convenu d'abandonner cette demande puisque le Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs a des exigences inaccessible'*

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Site des neiges usées » 03 310 01 012*

**34. AUTORISATION DE PAIEMENT À STANTEC POUR L'ÉTUDE DE PRÉLÈVEMENT POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – SECTEUR NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-02-83 mandatait la firme Stantec pour les services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études préliminaires pour l'assainissement des eaux usées secteur Notre-Dame-de-Pierreville dans le cadre du programme PRIMEAU sous-vollet 1.1 au montant total de 97 153,88 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 2045424 de 2 242,01 \$ taxes comprises, émise le 10 octobre 2025 par *Stantec Experts-conseils ltée* pour la tâche principale no 220, *Collecte des données*, sous-tâche no 200.100, *Collecte des données et détermination des besoins (Item 4.2)* ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le montant total facturé pour la tâche principale no 220, dans le cadre de ce mandat, est de 2 242.01 \$ taxes comprises et exécuté à 10% ;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-411**

Il est proposé par le conseiller Yanick Allard  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 2045424 au montant de 2 242,01 \$, taxes comprises à l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* ;

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Notre-Dame seulement.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009*

**35. ADOPTION DU BUDGET 2026 DE LA RÉGIE D'EAU DU BAS ST-FRANÇOIS**

CONSIDÉRANT QUE la R. I. E. A. P. du Bas-Saint-François a déposé, en date du 22 septembre 2025, ses prévisions budgétaires pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du document déposé ;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-412**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2026 révisées de la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François pour la somme de 522 532 \$ représentant pour les fonds généraux une quote-part de 253 607 \$ pour la municipalité de Pierreville comparativement à 249 833 \$ dans les prévisions budgétaires 2024, ce qui représente une augmentation de 3 774 \$ ;

ET d'approuver les prévisions budgétaires pour le fonds d'immobilisations de 20 975 \$ représentant une quote-part de 11 924 \$ pour la municipalité de Pierreville comparativement à 13 373 \$ dans les prévisions budgétaires 2024, ce qui représente une diminution de 1 449 \$ dans les immobilisations ;

QUE la quote-part de la municipalité de Pierreville pour l'année 2025 sera de 265 531 \$ (253 607 \$ + 11 924 \$ ).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Achat eau – RIEAP Bas-St-François » 02 413 00 951 - « Contribution immo. - Régie eau » 02 413 01 95*

### **36. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 267-2025 RELATIF À LA TAXATION DU COURS D'EAU URBAIN HOULE**

AVIS DE MOTION est par les présents donné par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption de *Règlement no. 267-2025 relatif à la taxation du cours d'eau Victor Jutras*.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27-1)*, une copie du projet de règlement en titre est déposée et jointe en annexe au présent avis.

### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Aucun élément à ce point

### **AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **37. AUTORISATION DE PAIEMENT DES HONORAIRES DE LAFOND OUELLET PRIVÉ NOTAIRES INC. POUR L'ACQUISITION DU TERRAIN DU 620 RG HAUT DE LA RIVIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu recours à Lafond Ouellet Privé Notaires inc. pour l'acquisition du 620, rang du Haut de la Rivière;

CONSIDÉRANT QUE NOUS avons reçu la facture no 25P11420286-1 pour le compte d'honoraires en date du 20 octobre 2025 au montant de ± 1 621,43 \$ taxes comprises qui se détaille comme suit :

**Honoraires professionnels :** 1 085,00 \$

#### **Déboursés taxables**

1. Frais pour l'examen des titres 180,00 \$

#### **Déboursés non taxables**

1. Frais de vérification au bureau de la publicité des droits 25,00 \$  
2. Frais de publication de l'acte de vente 142,00 \$

**Total des taxes :** 189,43 \$

**Montant total de la facture :** 1 621,43 \$

EN CONSÉQUENCE,

2025-11-413

Il est conseillé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 25P114420286-1 au montant de ± 1 621,43 \$ taxes comprises à Lafont Ouellet Privé Notaires inc.

QUE la directrice générale mentionne que le terrain du 620 rg Haut de la Rivière est un terrain en zone verte donc le droit acquis pour la reconstruction est valide que seulement pour 1 an.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Terrain 620 rg Haut Rivière » 03 310 01 003*

### **38. INSPECTION – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET RÈGLEMENTATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT – NOMINATION DES INSPECTEURS POUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS POUR LA MUNICIPALITÉ DE PIERREVILLE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville a confié la responsabilité pour l'émission des permis et certificats et l'application des règlements d'urbanisme et de la réglementation relative à l'environnement à la MRC de Nicolet – Yamaska (service d'inspection en bâtiments et en environnement) ;

CONSIDÉRANT QUE les inspecteurs nommés aux fins de l'émission des permis et certificats pour la Municipalité de Pierreville ;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-414** Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de ce qui suit :

QUE le conseil municipal désigne à titre d'inspecteurs en bâtiments désignés pour l'émission des permis et certificats et pour l'application de la réglementation relative à l'environnement au nom de la Municipalité de Pierreville.

Monsieur Michel Trépanier  
Monsieur Martin Miron  
Madame Anne-Marie Désilets  
Monsieur Simon P. Lévesque

## **LOISIRS ET CULTURE**

### **39. AUTORISATION DE PAIEMENT À PLOMBERIE CG POUR LA FERMETURE DES TOILETTES PUBLIQUES DANS LE PARC LAFRENIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE nous devons fermer les toilettes publiques du Parc Lafrenière pour l'hiver ;

CONSIDÉRANT QUE les toilettes sont automatiques ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu recours à Plomberie CG pour fermer les toilettes publiques du Parc Lafrenière et que nous avons reçu une facture de 273.06 \$ taxes incluses comprenant 2.5 heures de travail au taux horaire de 95,00 \$ de l'heure

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-415** Il est conseillé par le conseiller Yanick Allard  
Appuyé par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture au montant de ± 273.06 \$ taxes incluses à Plomberie CG pour la fermeture des toilettes publiques.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « E/R Centre Communautaire » 02 701 20 522*

#### **40. NOMINATION DE REPRÉSENTANTS OFFICIELS POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE chaque année, la Municipalité doit réinscrire ses deux (2) représentantes officielles au Réseau Biblio ;

**2025-11-416**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Josée Bussières  
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de nommer la conseillère municipale, madame Marie-Pier Guévin Michaud, ainsi que la responsable de la bibliothèque Jean-Luc Précourt, madame Chantal Bellamy comme représentantes de la Municipalité auprès de Réseau Biblio.

#### **41. DEMANDE DE LA FADOQ POUR LA LOCATION DE LA SALLE GRATUITE POUR LE DÎNER DES FÊTES**

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ a présenté une demande de commandite à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le 7 décembre 2025, la FADOQ loue la salle du Centre Communautaire afin d'y organiser un dîner des fêtes de Noël pour ses membres ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite rembourser la location de ladite salle à titre de commandite ;

**2025-11-417**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Josée Bussières  
Appuyée par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la commandite qui représente les frais de location de la salle du Centre communautaire à titre d'aide financière pour l'évènement du 7 décembre 2025 soulignant le dîner des fêtes de la FADOQ.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Organismes- Divers » 02 701 90 990*

#### **42. DEMANDE DE DON POUR LA GUIGNOLÉE**

CONSIDÉRANT QUE l'année 2025 est particulièrement difficile financièrement pour plusieurs familles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire un don de 1 200 \$ dans le cadre de la Guignolée des médias 2025 afin de venir en aide aux familles dans le besoin ;

**2025-11-418**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer, pour la Guignolée des médias 2025, un don de 1 200 \$ ;

QUE le don sera partagé au prorata des paniers distribués par le secteur Pierreville et le secteur Notre-Dame-de-Pierreville.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – divers organismes » 02 701 90 990*

### **43. RENOUVELLEMENT DE NOTRE ADHÉSION ANNUELLE À ESPACE MUNI**

CONSIDÉRANT QU'un courriel a été envoyé à la municipalité afin de proposer un renouvellement d'adhésion annuelle à Espace Muni à un tarif très avantageux à condition que notre MRC soit membre de Espace Muni ;

CONSIDÉRANT QUE le tarif applicable à notre organisation est de 95,00 \$, mais que nous bénéficions d'un rabais de 50% sur le montant, ce qui revient à une adhésion de 47,50 \$ puisque la MRC Nicolet-Yamaska est membre de Espace Muni;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-419**

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder au renouvellement de l'adhésion annuelle à Espace Muni au coût de ± 47,50 \$ puisque la MRC Nicolet-Yamaska est membre de Espace Muni.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Abonnement Espace Muni » 02 701 92 494*

### **44. LOCATION DU TERRAIN MUNICIPAL POUR LA 13E ÉDITION DU FESTIVAL COUNTRY SECTEUR NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT que Madame Katy Mongrain-Roy demande à louer le terrain municipal situé au 30 rue Principale à Pierreville secteur Notre-Dame pour le retour du Festival Country pour la tenue de la 13<sup>e</sup> édition qui se tiendra du 3 au 6 septembre 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-420**

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer la location du terrain municipal situé au 30 rue Principale dans le secteur Notre-Dame aux organisateurs du Festival Country pour la tenue de l'évènement ;

QUE les organisateurs apposent l'effigie et le nom de la Municipalité de Pierreville sur tous les documents promotionnels .

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention - festival western » 02 701 97 990*

### **45. AUTORISATION DE PAIEMENT EXCAVATION DES ÎLES AU MONTANT DE 6 093,68 \$ TAXES INCLUSES – RETRAIT DES BOUÉES**

CONSIDÉRANT QUE la saison estivale est terminée, l'entreprise mandatée pour la gestion des bouées, Excavation des Îles Inc., ayant procédé au retrait des bouées sur la rivière Saint-François, la Municipalité doit maintenant payer ce service ;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-421**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 1353 en date du 8 octobre 2025 de ± 6 093,68 \$ taxes incluses à l'entreprise Excavation des Îles Inc. pour le retrait des bouées sur la rivière Saint-François ;

QUE cette facture sera payée selon le prorata entre la municipalité de Pierreville, la municipalité de Saint-François-du-Lac, et la communauté d'Odanak.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Bouée » 02 701 41 990*

**46. AUTORISATION DE PAIEMENT À PROSCÈNE DAUPHINAIS POUR LA DÉSINSTALLATION, L'IGNIFUGATION ET LA RÉINSTALLATION DES RIDEAUX DE SCÈNE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire ignifuger les rideaux de scène du centre communautaire pour sécuriser les lieux lors d'évènements et qu'il faut qu'il soit nettoyer à sec à la demande des assurances ;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas le personnel qualifié pour démonter les rideaux et les réinstaller ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour la prise de mesure est de ± 728,37 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE le montant total est de ± 7 890,03 \$ incluant les frais de déplacement, que le tout doit être payable sur réception du service rendu et que le délai pour effectuer le travail au complet est de 4 semaines, ce qui irais en janvier seulement ;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'ignifugation sera remis au traitement et qu'un collant sera apposé sur chacun des rideaux traités ;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-422**

Il est appuyé par la conseillère Josée Bussières  
Approuvé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de ± 7 896,03 \$ taxes incluses à Proscène Dauphinais pour la désinstallation, l'ignifugation et la réinstallation à la demande des assurances.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Centre communautaire- Salle Renaud Baril » 03 310 00 013*

**47. AUTORISATION À SABRINA VAUDREUIL, AGENTE AUX LOISIRS ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA VIE COMMUNAUTAIRE – SIGNATURE DE DEMANDE D'EMPLOI ÉTÉ CANADA**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville peut déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme Placement carrière-été 2026 du gouvernement fédéral, afin d'embaucher un ou des étudiants pour la saison estivale 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire encourager les jeunes de la région du Bas-Saint-François dans leur recherche d'emploi estival ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un ou des signataires afin de présenter les intérêts de la Municipalité par l'adhésion à ce programme ;

**2025-11-423**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, madame Sabrina Vaudreuil, agente aux loisirs et au développement de la vie communautaire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville, tout document relatif au programme Placement carrière-été Canada.

**48. AFFAIRES NOUVELLES**

**49. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

**1. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS**

- a. Procès-verbal du 22 septembre 2025
- b. Rapport pour les matières résiduelles et commerciales pour le mois de septembre 2025 : pour le résidentiel 46,36 tm, pour le commercial 30,21 tm ;
- c. Rapport pour les matières compostables pour le mois de septembre 2025 : 30,22 tm ;
- d. Rapport pour les matières résiduelles et commerciales pour le mois d'octobre 2025 : pour le résidentiel 58,05 tm, pour le commercial 32,24 tm ;
- e. Rapport pour les matières compostables pour le mois d'octobre 2025 : 30,22 tm ;

**50. MOT DES ÉLUS DURANT LE MOIS**

Mesdames Nathalie Traversy, Josée Bussières et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Yanick Allard et Martin Langevin ainsi que monsieur le maire Michel Deraspe font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

**PÉRIODE DE QUESTION**

**51. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2025-11-424**

Il est proposé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à : 21 :07

---

*Michel Deraspe*  
Maire

---

*Lyne Boisvert, CPA*  
Directrice générale/  
greffière/trésorière